



13^{ème} législature

**Question N° :
116927**

**de Mme Marland-Militello Muriel (Union pour un Mouvement Populaire -
Alpes-Maritimes)**

**Question
écrite**

Ministère interrogé > Santé

Ministère attributaire > Santé

Rubrique > consommation

Tête d'analyse > sécurité des produits

Analyse > eau de table gazéifiée

Question publiée au JO le : **30/08/2011** page : **9289**

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la qualité sanitaire de l'eau produite par les dispositifs individuels de gazéification. Plusieurs marques proposent à la vente des machines de gazéification d'eau, notamment pour réaliser des sodas par adjonction d'un sirop. Le dispositif contient une cartouche de dioxyde de carbone qui est diffusé dans l'eau présente dans un récipient en plastique rigide. Elle aimerait savoir si l'eau produite par ces dispositifs est inoffensive au plan sanitaire. Elle aimerait également savoir quelles précautions sont prises, notamment s'agissant de la composition et de la qualité des cartouches de gaz. Enfin elle souhaite savoir quels contrôles sont opérés en la matière.